

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **HPV 014-1623/15/CC**

### **■ Approbation d'avenants au contrat de ville de Marseille Provence Métropole 2015-2020**

#### **DHCS 15/14064/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le contrat de ville de Marseille Provence Métropole 2015-2020 a été signé le 17 juillet 2015 par l'Etat, les communes de La Ciotat, Marignane, Marseille et Septèmes-les-vallons, la Région, l'Association Régionale HLM PACA & Corse, les bailleurs sociaux (Adoma, Domicil, Phocéenne, Société Nouvelle, Erilia, Grand Delta Habitat, 13 Habitat, Habitat Marseille Provence, ICF, Immobilière Méditerranée, Marseille Habitat, Neolia, Nouveau Logis Provençal, SNI, Promologis, SAMOPOR, SFHE, Sogima, Sud Habitat, Vilogia), la CAF, la Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, la CCI Marseille Provence, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Euroméditerranée et la Communauté Urbaine.

Depuis, le Conseil Départemental a fait savoir qu'il souhaitait être signataire de ce contrat, en mobilisant ses compétences d'attribution en matière d'action sociale et médico-sociale, d'insertion sociale et professionnelle et de prévention spécialisée, dans le respect :

- des grandes orientations présidant à la mise en œuvre de ces interventions axées sur la prévention sociale et médico-sociale, l'aide à l'autonomie et l'insertion des personnes en difficultés et la prise en charge des personnes ayant perdu leur autonomie ou dépendantes,
- du règlement départemental d'aide sociale,
- de l'organisation territoriale et des moyens humains dédiés à celles-ci,
- des moyens financiers y étant annuellement consacrés
- et de la politique facultative visant à favoriser la jeunesse, la création et le développement d'actions innovantes en matière d'insertion sociale et professionnelle, l'habitat et le cadre de vie.

Les projets de territoire de Marignane et Marseille consolident les priorités d'action publique par grand secteur sur la base d'enjeux territorialisés et définissent les actions à conduire par les partenaires du contrat.

#### **Les projets de territoire de Marignane et de Marseille :**

- Pour Marignane, ces enjeux sont les suivants :
  - connecter les publics des quartiers prioritaires à l'offre d'emploi du territoire
  - organiser une action publique globale sur le centre-ville
  - empêcher le basculement de la copropriété de Florida Parc
  - lutter contre le décrochage scolaire dans le cadre du projet éducatif local
- Pour Marseille, ces projets de territoire se sont construits à partir de rencontres avec les acteurs locaux, complétés par des ateliers et par une présentation aux conseils citoyens.

#### **Pour le Grand Centre-ville, 4 axes prioritaires :**

- permettre aux enfants, aux jeunes et à leurs parents de prendre leur place sur le territoire
- améliorer la qualité de vie des habitants et usagers du Grand Centre-Ville, en matière d'habitat, d'équipements publics et d'espaces publics
- favoriser l'inclusion sociale des publics les plus fragiles sur le territoire du Grand Centre-ville
- soutenir le développement économique local et l'accès à l'emploi des habitants

Pour le Grand Sud Huveaune, 4 axes prioritaires :

- intégrer les quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune, « enclaves » de précarité, au fonctionnement urbain et social de la ville
- faciliter l'accès des habitants à l'offre de services (santé, accès aux droits, culture ...), en renforçant la mise en réseau des acteurs et l'animation territoriale
- favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire
- connecter les quartiers prioritaires et leurs habitants à la dynamique économique du territoire

Pour les quartiers politique de la ville Nord-Est du 13<sup>ème</sup> arrondissement, 3 axes prioritaires :

- la mise en œuvre de projets urbains d'ampleur, vecteurs de convergence de l'ensemble de l'action publique dans des projets socio-urbains intégrés
- une approche adaptée à une situation urbaine et sociale des quartiers « en déprise » afin d'enrayer une dégradation du contexte de vie des habitants
- l'animation et la coordination des acteurs locaux comme levier d'optimisation de la couverture territoriale et facteur de développement des relations inter-quartiers

Pour les quartiers politique de la ville Nord-Est du 14<sup>ème</sup> arrondissement et d'une partie du 15<sup>ème</sup>, 3 axes prioritaires :

- la poursuite des dynamiques de transformation urbaine, afin de faire levier tant sur le cadre de vie que sur le contexte économique et social
- une approche adaptée à la situation urbaine et sociale des quartiers en déprise, afin d'enrayer la dégradation du contexte de vie
- l'optimisation de la couverture territoriale ainsi que la cohérence d'intervention pour un développement social plus adapté

Pour les quartiers politique de la ville Nord-Littoral Est des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements, 3 axes prioritaires :

- maximiser l'effet levier des interventions urbaines pour enclencher la mutation de quartiers aujourd'hui à l'écart des dynamiques marseillaises
- reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques
- créer les conditions d'une vie locale apaisée et socialement active

Pour les quartiers politique de la ville Nord-Littoral Ouest du 15<sup>ème</sup> arrondissement, 5 axes prioritaires :

- améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires
- favoriser une prise en compte globale de l'enfance et de la jeunesse
- reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques du territoire
- développer de nouvelles solutions en matière de mobilité
- transformer l'image des quartiers et amorcer une dynamique d'attractivité

Ces projets de territoire seront affinés en 2016 et des « feuilles de route » formaliseront les objectifs opérationnels des équipes politique de la ville.

**Les principes du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain NPNRU de Marseille :**

Les enseignements tirés du premier programme national de rénovation urbaine mis en œuvre sur la période 2003-2015 ont conduit l'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine à envisager un nouveau programme qui puisse se dérouler en deux temps :

- l'élaboration d'un protocole de préfiguration, à valider et signer par l'ANRU, des projets de renouvellement urbain qui précise l'ambition des projets à mettre en œuvre, le programme d'études et les moyens d'ingénierie,
- les conventions pluri-annuelles, également signées par l'ANRU qui déterminent les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre à partir des programmes urbains déclinés dans le protocole.

Ce protocole concerne neuf quartiers reconnus d'intérêt national, et cinq reconnus d'intérêt régional, tous situés à Marseille qui participent chacun au projet de développement métropolitain en matière de centralité, d'activité économique et d'habitat. Ils relèvent de 4 grands secteurs géographiques :

Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015

- arc Nord Est –L2
- hôpital Nord-Saint Antoine – Mourepiane
- Grand Centre-ville – Grand Port Maritime de Marseille
- Sud – Vallée de l'Huveaune

L'élaboration des projets de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU nécessite :

- la conduite d'expertises transversales aux différents projets : la gestion de la mobilité résidentielle, la concertation, la gestion urbaine de proximité, l'optimisation des équipements publics, l'amélioration de la sécurité ...,
- la conduite d'études territorialisées pour la mise au point des projets dans les quartiers, dans les champs urbains, sociaux en concertation avec les habitants et usagers,
- la mise en œuvre d'opérations urgentes dont le démarrage pourra intervenir avant la signature des conventions pluri-annuelles, sans pour autant que les maîtres d'ouvrage perdent le bénéfice de subventions que l'ANRU pourrait accorder.

Il est donc proposé, en accord avec l'Etat, l'ANRU et la Ville de Marseille, d'approuver les principes de ce protocole de préfiguration et de mettre en place l'ensemble des moyens qui permettront, sur une première période de deux ans, la mise au point des futures conventions pluri-annuelles de rénovation urbaine conformément aux engagements financiers votés par la communauté urbaine le 3 juillet 2015 avec l'approbation du contrat de ville 2015-2020, soit :

- 3,5 millions d'euros pour la mise en œuvre de certaines des actions programmées dans le contrat, dont 1 million d'euros en cofinancement du programme d'actions concernant les copropriétés,
  - 5 millions d'euros nets pour la participation à la programmation pluriannuelle des investissements destinée à la rénovation urbaine,
- en sus de la valorisation des politiques de droit commun qu'elle conduit sur l'ensemble de son territoire, qu'elles concernent les grands projets, les programmes d'actions stratégiques ou les services urbains.

Il convient donc d'approuver ces documents qui sont joints en annexe et qui finalisent les ambitions de la politique de la ville sur le territoire communautaire de 2015 à 2020.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- Le décret n°2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;
- La circulaire n°5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération ;
- La circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats ;
- Le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU du 23 septembre 2014 ;
- La délibération HPV 001-1107/15/CC d'approbation du contrat de ville de Marseille Provence Métropole 2015-2020 du 3 juillet 2015 ;
- Le comité de pilotage du contrat de ville du 10 décembre 2015

#### **Sur le rapport du Président,**

**Signé le 21 Décembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que le Département des Bouches-du-Rhône souhaite signer le contrat de ville de Marseille Provence Métropole ;
- Qu'il convient de compléter le cahier 3 du contrat par les projets de territoire de Marignane et de Marseille ;
- Et que l'ANRU a souhaité mettre en place pour son nouveau programme un processus de contractualisation démarrant par un protocole de préfiguration des conventions pluriannuelles.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1 au contrat de ville de Marseille Provence Métropole ci-annexé relatif à l'engagement du Département des Bouches-du-Rhône.

**Article 2 :**

Est approuvé l'avenant n°2 au contrat de ville Marseille Provence Métropole ci-annexé complétant le cahier 3 avec les projets de territoire de Marignane et de Marseille.

**Article 3 :**

Est approuvé l'avenant n°3 au contrat de ville de Marseille Provence Métropole ci-annexé approuvant les principes du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de Marseille cofinancés par l'ANRU.

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer ces avenants et tout document afférent à leur mise en œuvre.

Pour Visa,  
Le Conseiller Délégué  
Habitat – Logement – Politique de la Ville  
Cohésion urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015**